



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 16 AOUT 1766.

De Rome le 2 Août.

On apprend d'*Ancône* que le Cardinal *Acciajuoli* Evêque de cette Ville y est mort le 24 du mois dernier à l'âge de 65 ans: Il avoit été créé en 1759, par le Pape aujourd'hui regnant, Cardinal prétre de la S. E. R.

On prend ici toutes les précautions possibles pour y entretenir l'abondance; il a entre autres été défendu par un Edit publié depuis peu d'exporter dans aucun autre endroit qu'en cette Capitale tout le grain qui sera recueilli dans la campagne de *Rome* & l'on croit qu'on a d'un autre côté contracté avec la *Pouille* pour six mille

mesures de grains qui seront transportées dans nos magazins.

Il s'est tenu Vendredi dernier une Congregation particuliere composée des Cardinaux *Cavalotti*, *J. Fr. Albani*, *Ferroni*, *Rezzonico*, & *Negroni* & l'on croit qu'il s'y est agi de l'affaire des immunités Ecclésiastiques en *Toscane*.

De Grenoble, le 23 Juillet.

A l'occasion de la réponse du Roi, du 27 Mars dernier, à la grande Députation du Parlement mandée à *Versailles*, cette Cour a fait l'Arrêté suivant:

La Cour, les Chambres assemblées, délibérant en exécution de son Arrêté, du 14 Avril dernier, ordonne qu'il sera

fera fait de très humbles & très respectueuses remontrances au Roi sur aucuns des Articles contenus en la transcription ci-dessus; & cependant dans l'objet de concilier avec les droits sacrés de la vérité, de l'honneur & du devoir, le tribut d'adhésion & de soumission essentiellement dû à la voix du Souverain, a arrêté qu'elle continuera de tenir pour maximes inhérentes à la Constitution du Gouvernement *François* faites pour en assurer le bonheur & la gloire;

1. Que le Roi n'est comptable qu'à Dieu de l'autorité souveraine qu'il exerce dans son Royaume, dont le caractère propre est l'esprit de *Conseil*, de *Sagesse* & de *Raison*, & la règle, de gouverner par la Justice & les Loix.

2. Par la dépendance absolue & immédiate des peuples à l'égard du Souverain, qui porte de sa nature l'obligation & le devoir de Justice & de protection de la part du Monarque envers ses Sujets, dont un des droits le plus précieux & le plus inviolable est, que lorsqu'il s'agit de leur honneur & de leur vie, ils ne puissent être distraits des Tribunaux établis par le Roi & la Loi pour en connoître, & livrés à des Juges commis, qui, même avec de l'intégrité & des lumières, n'ayant pas le caractère de permanence requis par la Loi, ne sauroient répondre à la confiance publique, ni rassurer le bon droit & l'innocence.

3. Que le Gouvernement *François*, à l'exemple de toute Monarchie bien ordonné, est fondé sur un Roi, des Loix & des Juges, & que c'est à l'action & à la progression combinées de ces différens mobiles, le Roi, la Loi & les Ministres de la Loi, qu'il doit & sa splendeur & sa stabilité.

4. Qu'au Roi seul appartient, comme Législateur suprême, l'institution de la Loi sans dépendance & sans partage, & qu'un des devoirs les plus

sacrés des Ministres de la Loi est de vérifier, si elle n'a pas d'inconvénient général ou local; qu'ils doivent sans délai faire promulguer & exécuter toute Loi qui réunit les caractères de la justice & de l'utilité; mais qu'ils ne peuvent, sans manquer à la fidélité qu'ils doivent au Roi, sans abuser du pouvoir qu'ils tiennent de lui, sans trahir le serment qu'ils ont fait de garder ses vrais commandemens, enregistrer ce qu'ils croient surpris à sa Religion & évidemment inconciliable avec le bien public.

5. Que dans ces douloureuses circonstances, se retirant en eux mêmes, & pénétrés de toute l'importance d'un pénible Ministère, qui les expose aux plus dures épreuves, même au péril d'encourir la disgrâce du Roi, afin de le mieux servir, ils ne doivent cesser d'exciter & de solliciter sa justice, par les voies respectueuses que les Loix & les maximes du Royaume ont consacrées, pour être l'assurance & le gage de leur fidélité.

6. Que de l'évidence & de la solidité de ces principes, auxquels la voix des Ordonnances rappelle sans cesse les Ministres des Loix, nait ce cri général, ce mouvement premier de la Magistrature entière, lorsque l'intérêt du Roi & de l'Etat est menacé, cette prompte unanimité, ces démarches uniformes, bien que sans concert, pour reprimér tout ce qui blesse l'Autorité Royale, tout ce qui donne atteinte aux maximes du Royaume, toute innovation capable de troubler la Religion & l'Etat.

7. Que cette concorde indélébile des Magistrats dans les différens ressorts, où ils rendent la justice au nom du Roi, le témoignage réuni des mêmes devoirs, ne sauroit dégénérer en confédération de résistance; qu'elle soit, comme d'une source pure, de l'exercice des mêmes fonctions, de la communication des mêmes pouvoirs & des privilèges communs, de l'usage des

mêmes maximes , de l'admission des mêmes règles & d'une tendance égale vers le même bien. Qu'enfin la Magistrature , réunie par le lien étroit du zèle & de la fidélité qu'elle a voués au meilleur & au plus juste des Rois , se fera toujours gloire d'être Une sous ce point de vûe , si digne de fixer ses regards & son attention. *Fait en Parlement , les Chambres assemblées , le 21 Juin 1766.*

De PARIS le 2 Août.

Le Parlement ayant eu connoissance des dernières Lettres-Patentes du Roi envoyées au Parlement de Bretagne , concernant l'affaire des criminels de *St. Malo* , a arrêté qu'il seroit fait à ce sujet des représentations à S. M. qu'elle a bien voulu recevoir le 31 du mois dernier.

De Gibraltar le 12 Juillet.

Le Chef d'Escadre *Spri* , que nous attendons ici , où il doit relever l'Amiral *Harrison* dans le Commandement de l'Escadre que nous avons dans la Méditerranée , se rendra peu de tems après son arrivée , à *Alger* pour y convenir avec le Dey du renouvellement des passeports à fournir à nos Batimens & des moïens de prévenir les abus qui se commettoient dans l'usage de ces passeports.

Suite des nouvelles de LONDRES , du 29 Juillet.

Les Ducs d'*York* & de *Glocester* sont maintenant de retour de différens endroits du Royaume.

Le 24 de ce mois , il y eut grande Cour & Cercle à *Saint James* ; mais il ne s'y tint point de Conseil. Leurs Majestés dinèrent au Palais de la Reine , & retournèrent le soir à *Richmond*. Le Comte de *Shelburne* avoit eu l'honneur de s'entretre-

nir avec le Roi au Palais de la Reine. Il y eut ce jour-là grand Lever chez le Marquis de *Rockingham*.

Le 25 Mr. *Pitt* eut de nouveau une conférence avec le Roi au Palais de la Reine , avant que ce Monarque ne se rendit à *St. James* , où le Comte de *Hilsborough* , qui venoit d'arriver de *Paris* , alla saluer Sa Majesté. Le Comte de *Bristol* revint le même jour de sa Terre située dans le Comté de *Suffolk*.

Le 27 Mr. *Pitt* eut encore un entretien particulier avec le Roi au Palais de la Reine : Cet entretien dura plus de 2 heures ; Et S. M. ne fut point à la Chapelle.

Le Roi étant revenu le 28 vers les 10 heures du matin de *Richmond* au Palais de la Reine , il y eut une longue conférence , à laquelle se trouvèrent le Chancelier Comte de *Northington* , le Lord *Camden* , Mr. *Pitt* , & le Procureur-Général , qui s'étoient rendus en Ville pour cet effet.

Du 1 Août.

Avant-hier matin , le Roi revint de *Richmond* à *St. James* , où il y eut un nombreux concours de Ministres. Le Comte de *Northington* fut nommé pour remplacer le Comte de *Waldegrave* comme Président du Conseil ; & il fut remplacé lui-même par le Lord *Camden*. Le Duc de *Newcastle* se démit de sa Charge de Garde des Sceaux , laquelle fut conférée à Mr. *Pitt* , qui fut en même tems déclaré Comte de *Chatham* , Vicomte *Pynsent* de *Burton-Pynsent*. Le Lord *Townshend* a été fait Chancelier de l'Echiquier , le Lord *Howe* Trésorier de la Marine ; Mrs. *Jaques Grenville* , *Owald* & *Barré* , Adjoint Trésoriers d'Irlande.

Le Duc de *Grafton* sera premier Trésorier , le Comte de *Shelburne* un des Secrétaires d'Etat , & Mr. *Conway* conservera l'autre Poste de Secrétaire d'Etat.

Mr.

Mr. *Hans Stanley* sera revêtu du caractère d'Envoyé-Extraordinaire du Roi à la Cour de *Petersbourg* à la place du Chevalier *Macartney* : Mais Sa Majesté ne s'est pas encore décidée sur le Ministre, qu'Elle enverra à celle d'*Espagne* avec le caractère de son Ambassadeur. En attendant, Mr. *Jean Brusby* a été nommé Consul à *Madrid*.

Les Actions de notre Compagnie des *Indes* sont dans un état à ne pouvoir se fixer depuis l'arrivée de quelques avis reçus de l'*Inde* par terre le 29 du mois dernier. Néanmoins il se fait des paris, que ces Actions monteront à 300 avant la fin du présent mois d'*Août*. Ce qu'il y a de plus certain est, que depuis huit jours elles ont baissé de 20 pour cent.

Suivant les lettres de *Tabago* du mois de *Mai* dernier on y avoit déjà vendu 14000 *Acres* de terre & il paroïssoit que toutes celles qui sont dans cette Isle, le seroient incessamment : Elles sont pour la vente distribuées en lots ou portions de 500 *Acres* chacune ; & il n'est permis à qui que ce soit d'en acquérir plus d'une portion : les acheteurs sont pour la plus part des *Colons* des Isles voisines qui se proposent de faire à *Tabago* des plantations de *Sucre*, le Sol y est très fertile & l'*Acre* n'y coutant que 20 à 25 *Schellings* il est très vraisemblable que cette Isle ne tardera pas à devenir peuplée & très commerçante.

De *HAMBOURG* le 2 *Août*.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* la Diète redouble d'activité pour parvenir enfin à sa clôture. Les Députations travaillent le matin & l'après-midi : La Commission des Etats s'assemble tous les jours ; & les *Plena*, dont l'ouverture se faisoit d'ordinaire

à 10 heures du matin, commencent dès les 7 heures.

Le Sr. *Witsoth* est gardé plus étroitement qu'il ne l'a été d'abord ; Mais on n'a pu encore découvrir où le Sr. *Claffon* s'est retiré.

Le Sénateur Comte de *Lieven* a été nommé Chancelier de l'Université d'*Abo* en *Finlande* à la place du Sénateur Comte d'*Eckebladt*. Mr. *Pierre-Adrien Gadd*, Professeur de Chymie en cette Université, qui a remporté deux fois le second Prix de l'Académie Royale des Sciences de *Suède*, a proposé de donner ces deux Prix, qui consistent en deux Médailles d'argent, à quiconque fera parvenir à l'Université, avant le 1 Janvier prochain, des Réponses satisfaisantes sur les deux Questions suivantes.

I. Quelle seroit la meilleure manière & la moins coûteuse de préparer le Nitre en *Finlande* ?

II. Comment les *Renner*, qu'on seroit venir de *Laponie*, pourvoient subsister & être employées dans les autres Provinces du Royaume ?

Le *Committé-Secrat*, à qui les Etats avoient remis le soin de réprimer le luxe, non seulement a défendu de porter des habits, soit brodés, soit galonnés d'or ou d'argent ; mais interdit l'entrée du *Caffé*, *Chocolat*, d'*Arac*, de *Rum*, de toutes Liqueurs fortes, d'*Eaux distillées* & odoriférantes, ainsi que de toutes sortes de Vins, à l'exception de ceux du *Rhin*, de *Portugal* & de Vins ordinaires de *France*, rouges & blancs. Dernièrement, la grande Députation des Etats communiqua audit *Committé* certaines circonstances relatives à la Banque. De leur côté, les Etats ont fait des arrangemens qui tendent à établir une meilleure administration dans les *Douanes*.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 16. AOUT 1766.

De GENEVE, le 26 Juillet.

Hier, on a publié ici la Déclaration suivante, relative aux affaires actuelles de la République.

„ Nous, soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa Majesté *Très-Chrétienne* & des Républiques de *Zurich* & de *Berne*, envoyés auprès de la République de *Geneve*, en vertu de l'Acte de Garantie de 1738 ; sçavoir faisons, que le Magnifique Petit-Conseil de cette Ville nous ayant présenté, peu après notre arrivée dans cette Ville, un Mémoire dans lequel, après l'énumération des motifs qui l'ont déterminé à recourir à la garantie des Puissances Médiatrices, il expose : „

„ Qu'il a été blessé de la manière la plus sensible par les imputations injurieuses & outrageantes qui lui ont été faites dans divers Ouvrages, répandus tant au dedans qu'au dehors par la voie de l'impression, & notamment dans un Livre intitulé : *Réponse aux Lettres écrites de la Campagne* : & ledit Magnifique Conseil nous ayant requis, tant par ledit Mémoire que verbalement, de vouloir bien examiner les Représentations des Citoyens & Bourgeois & les Réponses, rechercher qu'elle a été toute sa conduite ; voir s'il mérite ses imputations qui lui ont été faites, & déclarer de la manière la plus authentique & la plus solennelle nos sentimens à cet égard : laquelle réquisition, encore renouvelée dernièrement, nous ayant paru fondée sur la justice la plus exacte : A CES CAUSES, Nous déclarons aussi solennellement que faire se peut : „

„ Qu'après avoir examiné attentivement les Représentations des Citoyens & Bourgeois, & les Réponses du Conseil, ainsi que les divers Mémoires qui nous ont été remis à ce sujet, & pris les informations nécessaires sur la conduite du Magnifique Conseil depuis la Médiation de 1738, nous avons clairement reconnu ; „

La Suite l'ordinaire prochain.

De PARIS le 4 Août.

Il parut, le 11 Juin dernier, aux environs de *Sarlat*, un loup d'une grandeur prodigieuse qui, dans une heure de tems, parcourut les Paroisses de *Saint-Julien* & de *Grosjeac*, & blessa cinq personnes dans la première, & douze dans la seconde. Il attaquoit les hommes de préférence, & se dressoit sur ses pieds de derrière pour les saisir au visage ou aux autres parties de la tête. Le lendemain, vers les onze heures du matin, le sieur *Dubex de Descamps*, Bourgeois de *Saint-Julien*, assembla environ cent Payfans du lieu, auxquels se joignirent quelques habitans du *Mareuil*, pour donner la chasse à ce loup qu'ils lancerent dans une montagne couverte de bois. Il fut tiré, sans effet, par deux particuliers sur lesquels il courut & qu'il blessa. L'un d'eux auroit été dévoré sans le secours du nommé *l'Espitalié*, du Bourg de *Saint-Julien*, qui repoussa l'animal à coups de hallebarde ; mais, soit que la pointe de cet arme fût émoussée ou que la peau

fut

fût assez dure pour y résister, la hallebarde plia sans pouvoir la percer. La bête gigna la plaine, & le sieur *Dubex* de *Descamps* la suivit au galop du cheval qu'il montoit & la dépassa pour la prendre en tête. Arrivé seul dans un pré, il la vit courir à lui de toute sa force. Il l'attendit de pied ferme jusqu'à ce que l'animal l'ayant joint & s'étant dressé sur ses pieds pour sauter sur lui, le sieur de *Descamps* lui tira son coup de fusil à bout portant & le tua: la bête étoit entrée par le col & sortie par les fausses côtes. La hauteur de ce loup extraordinaire est de deux pied & demi: il est mâle &, autant qu'on en peut juger, il n'avoit que douze ou quinze mois: la longueur entiere est de quatre pieds quatre pouces: ses jambes de derriere sont un peu plus longues que celles de devant, il a les oreilles grandes & larges, la tête quarrée & assez ressemblante à celle d'un renard, le museau pointu, la gueule large & garnie de quarante-deux dents tranchantes & affilées, dont quatre en forme de crochet. Il a quelques parties ressemblantes à celles d'un levrier: son poil, mêlé de gris & de fauve, est moins rude que celui d'un loup ordinaire & approche assez de celui du renard. Quatre des personnes blessées par cet animal sont mortes avec tous les symptomes de la rage & l'on traite les autres avec les frictions mercurielles qui ont déjà eu du succès en pareille occasion. On ne peut trop louer le zele, le courage, le jugement & l'activité qui ont accompagné l'action du sieur *Dubex* de *Descamps*, qui a délivré le Pays d'un animal si redoutable.

De COPENHAGUE le 28 Juillet.

Dans le voyage que la Reine *Sophie-Magdelaine* fit dernièrement au Couvent des Demoiselles de *Walla*, S. M. conféra les Marques de l'Ordre de l'Union parfaite à Mlle. *Helle Pallena Trolle*. Le Chambellan Comte de *Haxthausen* fut aussi décoré ce jour-là des Marques dudit Ordre.

Le Roi voulant suivre le projet de feu son auguste Père de bâtir une Maison des pauvres. l'a fait exécuter la premiere année de son règne, & le Baron de *Bernstorff* en a posé, hier, la premiere pierre, sur la place d'*Amalienbourg*.

Les Députés de la Ville de *Hambourg* eurent, le 11 & le 14 de ce mois, leurs Audiences de congé du Roi, des deux Reines & de la Famille Royale, & ils reprirent, avanthier, la route de *Hambourg*.

Le Roi a fait publier le 21 de ce mois une ordonnance par laquelle il est defendu a tous matelots allant de *Danemarck* & de *Norwege* dans la *Grande Bretagne* & en *Irlande* de faire aucun trafic de The sous peine d'être condamnés aux travaux publics pendant un an dans la forteresse la plus prochaine de l'endroit où ils se trouveront avoir contrevenu à cette ordonnance.

De Boitzenbourg, le 26 Juillet.

Les quatre Baillages de *Mecklenbourg*, *Vittenbourg*, *Gammelien* & *Zarvenim* ont été hier restitués au Duc de *Mecklenbourg Schwerin*, avec toutes les formalités requises. Tous les Officiers de ces Baillages & des Forêts qui en dépendent, se rendirent ici à cet effet, par ordre de la Régence de *Hannovre* par-devant Mr. de *Warnstadt*, Grand-Intendant, & Commissaire de S. A. S. Et les Troupes *Hanovriennes*, qui étoient en quartier à *Wittenbourg*, en sont parties hier & ont été remplacées par celles de S. A. S.

De VIENNE le 16 Aout.

Toute la Cour est maintenant réunie à *Schönbrunn*.

S. M. l'Empereur a donné avant-hier avec les cérémonies accoutumées aux Plénipotentiaires du Cardinal de *Roban* Prince-Evêque de *Strasbourg* l'investiture de la Principauté de ce nom.